

# LE CARNAVALET

Bulletin municipal de NOYEN SUR SEINE

N°132

JUILLET 2022

**Vie communale /P. 7**  
Zéro phyt'O

**Vie communale/P.8**  
CMJ

**Associations P.11**  
Brocante du 22 mai 2022



## SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 à 5 Vie communale :  
Extrait du conseil municipal du 14 juin 2022.
- Page 5 et 6 Vie communale :  
Divers/Travaux/Aménagements
- Page 7 Vie communale :
- Pages 8 Vie communale :  
CMJ
- Page 9 Vie scolaire
- Pages 10 et 11 Vie associative :  
ASLCN, comité des fêtes, Noyen nature et Destin animal
- Pages 12 Informations générales

## EDITORIAL

*Nous vous souhaitons un bel été et nous vous donnons rendez-vous pour les festivités du 15 août avec un pique-nique concert et un feu d'artifice qui clôturera ce bon moment de partage.*

*L'équipe rédactionnelle*



### MAIRIE

Téléphone 0164018120  
Courriel [noyen.seine@wanadoo.fr](mailto:noyen.seine@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture au public :

les lundis, mardis et mercredis  
de 8h à 17h  
Permanence le samedi matin  
de 10h à 12h

SITE INTERNET  
COMMUNAL  
[www.noyensurseine.fr](http://www.noyensurseine.fr)

SERVICES TECHNIQUES  
0670975800

### Modification des horaires

pendant les congés d'été :

Pas de permanence le samedi matin

du 30/07 au 03/09

Fermeture du secrétariat du 21/08 au 11/09

Fermeture services techniques

du 16/08 au 05/09

### ETAT CIVIL

#### DÉCÈS

VIRLOIS Jérôme le 30 juin 2022

**Extrait du Conseil municipal du 14 juin 2022**

**Secrétaire de séance : Sabine Delaveau**

## **ACHAT PARCELLE D 788**

**Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de la parcelle jouxtant le terrain communal – D 788 – pour une surface totale de 25a 82 ca.**

**Expose que le prix de vente est fixé à 30 000.00 €, hors frais de notaire.**

**Invite le Conseil municipal à se prononcer.**

**Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE l'acquisition de la parcelle D 788 pour une surface totale de 25 a 82 ca au prix de 30 000.00 € – trente mille euros – hors frais de notaire.**

**Charge le Maire d'acter l'achat auprès de Maître Didier Maréchal, notaire à Donnemarie – Dontilly et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant au dossier.**

## **MAINTENANCE EP 2023 2026**

**Vu le code de la commande publique**

**Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

**Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.**

**Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/ consignation électrique).**

**Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en**

**œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.**

**Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.**

**Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.**

**Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.**

**Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;**

**Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022 ;**

**Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1er/1/2023 au 31/12/2026) ;**

**Considérant que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;**

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;**

**APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;**

**AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;**

**DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services**

et de travaux

## MODALITES DE PUBLICATION DES ACTES

**Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,**

**Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,**

**Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,**

**Sur rapport de Monsieur le maire, Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.**

**A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.**

**Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :**

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

**Ce choix pourra être modifié**

**ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.**

**Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de NOYEN SUR SEINE afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,**

**Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :**

**Publicité par affichage ou**

**Publicité par publication papier ou**

**Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE que la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel restera appliquée selon la formule actuellement en vigueur**

- **Publicité par affichage sur le panneau communal rue de l'Eglise**

- **Publicité sous forme électronique sur le site de la commune : [www.noyensurseine.fr](http://www.noyensurseine.fr)**

## MODALITES TARIFAIRES OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE

**Monsieur le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal N° 8 2016 et 33 2018 fixant les modalités**

financières de la location de la salle polyvalente.

Indique être régulièrement saisi de demande d'occupation de la salle polyvalente par des Associations (hors commune) ou bien par des professionnels – vente ou activités diverses-

Propose la révision de la grille tarifaire incluant les diverses occupations ci-dessus citées

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés **FIXE** les conditions financières de la location de la salle polyvalente applicables au 1er septembre 2022

Dit que les délibérations N° 8 2016 et 33 2018 sont rapportées.

Charge le Maire de l'exécution de la présente

**Voir article spécifique dans ce bulletin municipal.**

## PROJET D'AMENAGEMENT ESPACE VERT

Monsieur le Maire propose un projet d'aménagement d'espace vert au centre du bourg, en bordure de la vieille seine. Précise toutefois, que pour obtenir le foncier non bâti nécessaire à l'opération, il convient d'acquérir une parcelle boisée actuellement sous promesse de vente à Natura Ile de France et l'acquisition ou l'échange d'une parcelle supplémentaire appartenant à Natura Ile de France  
Monsieur le Maire expose la possibilité d'exprimer un droit de préemption sur le bien à une proposition de négociation avec Natura Ile de France, associée à un échange de parcelle afin d'obtenir la surface suffisante.  
Précise avoir eu des échanges verbaux

avec Natura Ile de France à ce sujet, et être dans l'attente de la confirmation de la décision.

Le Conseil municipal, par 10 voix **POUR** et 1 voix **CONTRE**, approuve l'avant-projet d'aménagement d'un espace vert dédié à la détente, sous réserve de l'acquisition du foncier non bâti suffisant ;

Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour conduire la négociation avec Natura Ile de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

## DIVERS

### Location de la salle polyvalente

#### MODALITES TARIFAIRES OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Lors du conseil municipal du 14 juin 2022 de nouvelles modalités de location ont été votées.

Elles seront effectives au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :



15 avril au 14 octobre

15 octobre au 14 Avril

Administré	Journée	120.00 €	150.00 €
Administré	Week end	150.00 €	210.00 €
Extérieur	Journée	170.00 €	200.00 €
Extérieur	Week end	240.00 €	300.00 €
Professionnels à titre lucratif	Journée	170.00 €	200.00 €
Professionnels à titre lucratif	Week end	240.00 €	300.00 €

Semaine du lundi au vendredi toute période

Professionnels à titre lucratif 1 semaine de 5 jours 250.00 €

Conditions particulières

Entreprises Journée 120.00 €

Supplément mise en place salle et ménage 100.00 €

Associations communales toutes activités GRATUIT

Associations hors commune toutes activités

Journée 120.00 € 150.00 €

Week End 150.00 € 210.00 €

Associations hors commune pour organisation évènement à but caritatif : Consultation mairie

### Fonctionnement du terrain multi-sports

Un règlement régit le fonctionnement du terrain multi-sports.

Avant toute utilisation veuillez en prendre connaissance.

En cette période estivale de forte affluence la municipalité rappelle que l'accès est interdit aux vélos et trottinettes et vous recommande d'inscrire votre nom sur le tableau prévu à cet effet.



## Travaux/Aménagements zéro phyt'O

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires sur : les espaces verts, forêts, voiries, promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé, les lieux récréatifs ou sportifs pour les enfants.

Notre commune ayant été déclarée zéro phyto, il a été indispensable de nous adapter et de trouver d'autres solutions pour son entretien.

Les produits phytosanitaires de synthèse utilisés pendant de nombreuses années étaient certes efficaces et faciles d'emploi mais nocifs pour notre santé, celle des sols et de la biodiversité.

Les méthodes de remplacement sont, pour le moment, très coûteuses et très inefficaces.

En dépit de l'étendue de notre territoire communal, nous mettons en œuvre tout ce qui est possible afin que le village et ses hameaux soient maintenus à un niveau d'entretien constant et égal. Sachant qu'il n'est pas possible que la totalité des espaces du village soient tondus et désherbés le même jour.

Notre agent et notre prestataire pour les grands espaces font le maximum.

Certains habitants apportent leur aide en entretenant leur trottoir, ce qui est très appréciable et nous les en remercions vivement.

Progressivement et compte tenu du budget communal, nous envisageons des solutions pérennes. Par exemple, le remplacement de tous les espaces gravillonnés devenus impossibles à entretenir, par des espaces de pelouses et d'allées en béton désactivé (cimetièrre).



*Route de villiers où les coquelicots ont su trouver leur place après les travaux de voiries.*



*Les fleurs sauvages s'épanouissent : bourrache et boutons d'or*



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOYEN-SUR-SEINE

## LE COIN DU CMJ L'atelier «bombes à graines»



## Le stand «Troc plantes» avec l'association Noyen nature



Nous remercions les généreux donateurs de plantes en tout genre qui nous ont permis de proposer un stand varié.

Rendez-vous l'an prochain pour la 2ème édition.  
Préparez vos boutures et graines !

## Interviews

Léna et Cloélia sont allées interviewer Clémentine qui s'occupe de la boutique de Toussacq. Merci à elle pour son accueil et sa gentillesse.  
A cette occasion elles ont pu visiter la chèvrerie.

### Voici leur petit reportage :

Toussacq est une ferme collective en coopérative, il y a 1 boutique, 10 serres, 2 serres spécifiques pour les plants, 1 fournil pour la cuisson du pain, 1 laboratoire pour la transformation du fromage notamment, 1 chèvrerie, 2 hangars pour stocker les légumes.

- Pourquoi avez-vous choisi de travailler dans une ferme ?

*Parce que j'y ai grandi*

- Depuis quand votre boutique est-elle ouverte ?  
*Depuis septembre 2021 et depuis 2 ans avec le maraîcher.*
- Combien êtes-vous dans l'entreprise ?

*Environ une dizaine*

- Quel genre de produits vendez-vous ?  
*Du pain, des jus, des légumes, des plants, des fruits, des céréales, des pots de confiture, des produits de créatrice...*

- Faites-vous vos produits sur place ou vous les commandez ?

*Les légumes, le pain, la soupe, la confiture, les tartinables, le fromage sont faits sur place, les autres produits sont commandés.*

- Avez-vous beaucoup de clients ?

*Cela dépend des semaines mais nous commençons à avoir nos habitués et cela va de mieux en mieux.*

- Prenez-vous des stagiaires ou des bénévoles ?

*Oui à partir de 16 ans ou accompagnés par un adulte, des jeunes en classe de 3ème sur le stage d'observation...*



## Bilan des sorties 2021/2022

Cette année scolaire se termine, un petit bilan des interventions et sorties :

-Chacune des 5 classes du RPI a pu bénéficier de l'intervention d'une animatrice nature de la fédération régionale de chasse. Selon l'âge des enfants, les thèmes abordés étaient différents. Pour les Petites Sections et Moyennes Sections, les animaux de la forêt. Pour les Grandes sections, CP et CE1, les papillons et pour les plus grands l'étude du sol. Au vu de la qualité de ces prestations entièrement gratuites, le partenariat sera reconduit l'année prochaine.



- La classe de CE2-CM1 a poursuivi son étude des blobs. Cette année, les expériences étaient menées en lien avec le centre spatial de Toulouse et avaient pour but de découvrir l'impact de la chaleur sur ces êtres vivants.



- La classe de CM1-CM2 est labellisée horizons 2024 et travaille sur les valeurs des jeux olympiques. Ce projet s'est terminé par une journée olympiade inter-école sur le stade de Bray sur Seine. Pour l'occasion, les élèves ont réalisé leur drapeau et créé leur devise : « Vaincre la Force avec Noblesse », avec les initiales des trois communes du RPI.



-Pour terminer l'année, les élèves de Petite et Moyenne Section ont passé une journée au parc des félins et les 4 autres classes ont découvert l'accrobranche au parc de loisirs de Chenoise

## Rentrée 2022

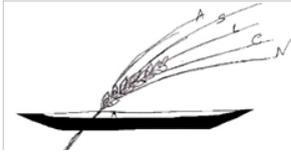
La rentrée pour les enfants du RPI aura lieu le jeudi 1er septembre.

Les effectifs sont stables et les élèves seront répartis comme suit :



Niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
PS/MS ALIX Nathalie	12	14							26
GS/CP LEGRAND Laure			6	14					20
GS/CE1 PRUDHOMME Cécile			6		17				23
CE2/CM1 DUBAR Laura						12	11		23
CM1/2 BORIE Laurence							7	16	23
<b>TOTAUX</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>115</b>

En attendant de vous retrouver en septembre, l'équipe enseignante vous souhaite d'agréables vacances !



## ASLCN

Les activités de l'ASLCN reprendront début octobre.

Le lundi 3 activités couture à 14H00 ancienne salle de classe

Le vendredi 7 activité scrapbooking à 14H00 ancienne salle de classe

Le jeudi 13 jeux de cartes ( tarot ou belotte) à 14H00 salle polyvalente

Pour rappel les activités couture et scrapbooking sont programmées chaque semaine. L'activité jeux de carte est organisée les 2èmes et 4ème jeudi de chaque mois



*Le 9 juillet 2022 avec l'ASLCN marche autour de La Motte-Tilly. 9 km de plein air et une visite du parc du château.*



L'association NOYEN NATURE a organisé son tout premier troc plantes et graines le 22 mai. Le stand a été tenu par nos jeunes du CMJ. Cette 1ère édition a rencontré un franc succès auprès des visiteurs de la brocante. Les jeunes ont récolté des fonds pour faire vivre l'association. Un atelier confection de bombes à graines a été vivement apprécié par tous les participants. Il ne fallait pas avoir peur de se salir les mains !



N'hésitez pas à nous contacter : [noyennature@gmail.com](mailto:noyennature@gmail.com)

L'association oeuvre pour le bien être animal. Merci à tous les bénévoles qui s'investissent chaque jour à l'encadrement et la gestion des pensionnaires.

Si vous souhaitez aider l'association :

- par chèque à l'ordre de destin animal, en espèce en dépôt

au 3bis rue grande 77114 noyen sur seine, via PayPal : [destinanimal@gmail.com](mailto:destinanimal@gmail.com)

Retrouvez nous sur Facebook et Instagram Virginie LEGUEVAQUES 06-76-74-68-05



**Destin Animal**



## La brocante du 22 mai 2022

Il est cinq heures, Noyen s'éveille...

Les premiers exposants - dont Bernard un de nos habitués qui a campé sur le parking - attendent déjà l'ouverture.

Cinq heures quarante cinq : les vendeurs se pressent d'installer leurs stands et à huit heures ce sympathique petit monde est prêt pour accueillir les visiteurs de ce marché de l'occasion et de la bonne trouvaille !

Le food truck, Coco Crêpes et la marchande de glaces ont pris place... et cela sent bon le café qui chauffe.

Ainsi que l'année dernière, nous affichons complet ; les 246 stands de 5 mètres ont été loués et c'est avec regret que, faute de place, nous n'avons pas pu satisfaire la demande d'une trentaine d'exposants.

Nous étudions la possibilité d'agrandir le parcours pour l'édition 2023, notre vide grenier ayant atteint maintenant une petite « renommée » dans la proche région.

Malgré une météo hésitante, cette journée a été festive et réussie.

### Remerciements :

*Nous remercions vivement Nicolas Brunet qui a prêté son champ près du cimetière pour le stationnement des nombreux véhicules.*

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous pour la prochaine édition le dimanche 15 avril 2023. Les inscriptions sont ouvertes.



## A vos agendas : festivités du 15 août



Pour le 15 août le comité des fêtes vous propose un pique-nique concert avec «The JALLIES» suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice au bord de la Seine. Cette manifestation sera entièrement gratuite. Nous vous y attendons nombreux. Un flyer sera distribué dans vos boîtes à lettres afin de vous donner toutes les précisions utiles.



# Informations générales

## Incivilités



Afin de participer aussi à la propreté de notre village, nous rappelons aux propriétaires de chiens que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public.



## Sne77

En cas de problème ou pour toute question relative à l'eau de la commune vous pouvez joindre le service des eaux Sne77 au

**0185539667**

Des travaux sont à l'étude sur le château d'eau, une vérification de la structure a été réalisée dernièrement.



## Don à la commune



Un baby foot a été offert à la commune par la famille de Francis (ancienne chambres d'hôtes).

Il est actuellement installé dans la salle polyvalente.

Un grand merci !

### Le CARNAVALET N°132 Juillet 2022

**Directeur de la publication : André CAPMARTY**

**Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.**

**Impression VEOPRINT 250 exemplaires**

**Photographie de couverture : Tournesol, Sabine Delaveau.**



Scanner le QR CODE pour accéder directement au site internet communal